



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AISNE

Direction départementale
des territoires

Laon, le 13 septembre 2011

Service Environnement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Unité Gestion des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement, Déchets

CARRIERE DE SABLES ET GRAVIERS À TERGNIER

Nos Réf. : C-0088

Vos Réf. :

Affaire suivie par M. David LECOCQ
david.lecocq@aisne.gouv.fr
Tél. : 03 23 24 65 31 – Fax. : 03 23 24 64 01
courriel : ddt-env-icpe@aisne.gouv.fr

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du 13 septembre 2011, une enquête publique qui sera ouverte du **mardi 18 octobre 2011 au samedi 19 novembre 2011 inclus**, dans la commune de TERGNIER, sur la demande d'autorisation d'exploiter, pour une durée de 20 ans, une carrière d'une emprise totale de 56 ha 24 a 16 ca pour une superficie totale exploitable de 46 ha 81 a 77 ca située sur le territoire de la commune de TERGNIER, aux lieudits « le Riez » parcelles ZD2 à ZD8 et ZD15, « le Bassin » parcelles ZD16 à ZD24, « les Aulnes » parcelle ZD22, « les Petits Certels » parcelles ZE20, « la Fontaine aux Loups » parcelles ZE21, 22, 24, « la Buerie » parcelles ZE38 à ZE41, « le Chemin » parcelles 4 et 7; « le Champ des Lins » parcelles ZH9 et 10 et ZH88 et « le Champ des Lins » parcelles ZH6, 7, 10, 12,13,14,17,18,19;

Cette demande, présentée par la société GSM, dont le siège social est situé Les Technodes 78930 GUERVILLE, porte sur une emprise totale 56 ha 24 a 16 ca pour une superficie totale exploitable de 46 ha 81 a 77 ca

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de TERGNIER, ou à la Direction départementale des territoires aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de TERGNIER, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

M. Michel DUCHATEL, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur; en cette qualité, il siègera pour recevoir les observations du public à la mairie de TERGNIER aux jours et heures suivants:

- **mardi 18 octobre 2011 de 15h00 à 18h00**
- **mercredi 26 octobre 2011 de 15h00 à 18h00**
- **jeudi 3 novembre 2011 de 15h00 à 18h00**
- **mercredi 9 novembre 2011 de 15h00 à 18h00**
- **samedi 19 novembre 2011 de 9h00 à 12h00**

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires et à la mairie de TERGNIER, du mémoire en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus.

Pour le Préfet et par délégation,
Le responsable d'unité,

Thomas BOSSUYT